

ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des dentistes du Québec (Ordre) tenue le 20 novembre 2025, à 18 h 30, en webdiffusion.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRÉSIDENTE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la présidente de l'Ordre, la D^{re} Liliane Malczewski, déclare l'assemblée ouverte.

2. PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

M^e Jean-François Gagnon agit à titre de président de séance pour animer les débats de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre.

3. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la séance est présenté à l'assemblée.

Le président de séance explique comment fonctionneront les périodes de questions et les votes sur les résolutions.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 16 NOVEMBRE 2024

***Résolution AGA 2025
Approbation du procès-verbal de
l'assemblée générale annuelle
du 16 novembre 2024***

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 novembre 2024.

Adoptée à la majorité.

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 16 NOVEMBRE 2024

M^e Gagnon précise que les affaires découlant du procès-verbal seront traitées au moment de la présentation du rapport de la présidente de l'Ordre.

6. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC AU 31 MARS 2025

M^{me} Karine Desrochers, auditrice pour Raymond Chabot Grant Thornton, invite l'assemblée à prendre connaissance des états financiers au 31 mars 2025, lesquels sont présentés aux pages 140 et suivantes du rapport annuel, et à prendre connaissance du rapport de l'auditeur indépendant, lequel se lit comme suit : « À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. »

M^{me} Desrochers fait état des données financières, des excédents et des charges, et explique les écarts. Aucune question n'est posée à l'auditrice.

M^e Gagnon déclare les états financiers de l'Ordre des dentistes du Québec reçus pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

7. COTISATION ANNUELLE 2026-2027

7.1.1. Rapport de la présidente du comité d'audit

M^{me} Louise Roby, administratrice nommée par l'Office des professions et présidente du comité d'audit, est invitée à présenter son rapport.

Conformément à ses obligations, l'Ordre a communiqué à ses membres les prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation de la période allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027. Les prévisions représentent un budget pro forma qui servira de base à l'établissement du budget final 2026-2027, lequel sera adopté par le conseil d'administration le 25 mars 2026.

M^{me} Roby présente les principales hypothèses ayant servi à l'élaboration des prévisions budgétaires 2026-2027. Elle souligne notamment que la cotisation des membres, qui représente 64 % des revenus de l'Ordre et qui sera adoptée par le conseil de l'Ordre après les consultations prévues par la loi, pourra demeurer inchangée en 2026-2027, compte tenu notamment d'un surplus réalisé lors de l'exercice 2024-2025, lequel fut plus important qu'anticipé. Elle présente également les principales charges de l'Ordre et précise que la masse salariale représente 58 % des dépenses, une augmentation provisoire de 3,1 % ayant été retenue aux fins des prévisions

budgétaires. Enfin, elle expose les indexations proposées des jetons de présence et de la rémunération de la présidente, ainsi que les prévisions budgétaires 2026-2027.

M^e Gagnon remercie M^{me} Roby pour cette présentation.

7.1.2. Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation concernant la cotisation annuelle menée conformément à l'article 103.1 du Code des professions

M^e Caroline Daoust rappelle qu'un document de consultation a été spécialement élaboré afin de donner aux membres tous les outils nécessaires à leur bonne compréhension de la proposition de cotisation annuelle pour l'exercice 2026-2027. Le document détaille les montants proposés pour les différentes catégories de membres, explique l'évolution des cotisations sur 10 ans, expose les prévisions budgétaires et la répartition des charges, et précise la rémunération des administrateurs élus, dont celle de la présidente. Il s'inscrit dans le cadre d'une consultation annuelle menée auprès des membres, imposée par l'article 103.1 du Code des professions, et qui offre aux membres la possibilité de soumettre leurs commentaires avant que la cotisation soit définitivement fixée. Le document était accompagné du rapport annuel pour l'exercice 2024-2025 et des documents afférents à l'assemblée générale annuelle.

Le document de consultation a été transmis à tous les membres le 17 octobre 2025 et est demeuré disponible sur le site Web de l'Ordre, et ce, tout au long du processus de consultation, lequel s'est terminé le 17 novembre 2025.

M^e Daoust fait lecture des trois commentaires reçus dans le cadre de cette consultation, bien que ceux-ci ne portent pas sur la cotisation.

7.1.3. Deuxième consultation par la secrétaire de l'Ordre sur la cotisation annuelle conformément à l'article 104 du Code des professions

En vertu de l'article 104, alinéa 3, du Code des professions, la secrétaire procède à une deuxième consultation auprès des membres réunis en assemblée sur le montant de la cotisation pour l'exercice financier 2026-2027.

Le président de séance invite les dentistes à formuler leurs commentaires.

Aucun commentaire concernant la cotisation n'est formulé.

8. NOMINATION DES AUDITEURS CHARGÉS D'AUDITER LES LIVRES ET COMPTES DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Résolution AGA 2025

Nomination des auditeurs chargés d'auditer les livres et comptes de l'Ordre des dentistes du Québec

ATTENDU QU'il appartient à l'assemblée générale des membres de nommer les auditeurs externes de l'Ordre;

ATTENDU QU'à leur réunion du 6 juin 2025, les membres du conseil d'administration ont approuvé la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe de l'Ordre pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2025 et se terminant le 31 mars 2026, pour en faire la proposition à l'assemblée générale des membres.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe de l'Ordre pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026.

Adoptée à la majorité.

9. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026-2027

9.1. Approbation de la rémunération des administrateurs élus

M^e Gagnon soumet la recommandation du conseil d'administration sur la rémunération des administrateurs pour 2026-2027 au vote de l'assemblée.

Résolution AGA 2025

Approbation de la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice financier 2026-2027

ATTENDU QUE la rémunération actuelle des administrateurs est la suivante :

- | | |
|---|----------|
| - Réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) | 815 \$ |
| - Réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée) | 1 250 \$ |
| - Réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes) | 125 \$ |

et que celle des administrateurs qui agissent comme président d'un comité de l'Ordre est la suivante :

- | | |
|--|----------|
| - Réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) | 1 225 \$ |
|--|----------|

- Réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée) 1 875 \$
- Réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes) 125 \$;

ATTENDU QUE le 9 septembre 2025, le comité d'audit recommandait au conseil d'administration une indexation basée sur l'augmentation de base accordée à la catégorie d'emploi cadre de la masse salariale de l'année financière précédente;

ATTENDU QUE le pourcentage d'augmentation des salaires est déterminé notamment selon les capacités financières de l'Ordre et les tendances du marché;

ATTENDU QUE cette analyse tient compte notamment des prévisions publiées par le Conseil du patronat du Québec, l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés et des firmes spécialisées en rémunération telles que Normandin Beaudry;

ATTENDU QUE l'indexation de la masse salariale de base accordée à la catégorie d'emploi cadre de l'année financière 2025-2026 était de 3,4 %;

ATTENDU QUE cette augmentation ferait alors passer la rémunération des administrateurs à ce qui suit :

- Réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) 845 \$
- Réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée) 1 295 \$
- Réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes) 130 \$

et celle des administrateurs qui agissent comme président d'un comité de l'Ordre à ce qui suit :

- Réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) 1 270 \$
- Réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée) 1 940 \$
- Réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes) 130 \$;

ATTENDU QUE le 27 septembre 2025, le conseil d'administration recommandait à l'assemblée générale annuelle d'approuver une augmentation de 3,4 % de la rémunération des administrateurs de l'Ordre, et ce, à compter du 1^{er} avril 2026 pour l'exercice financier 2026-2027;

ATTENDU QUE l'approbation de la rémunération des administrateurs relève de l'assemblée générale annuelle.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'approuver que la rémunération des administrateurs élus, excluant la présidente de l'Ordre, pour l'exercice financier 2026-2027, soit la suivante :

- ***Réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) 845 \$***

- *Réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée)* **1 295 \$**
- *Réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes)* **130 \$**

et celle des administrateurs qui agissent comme président d'un comité de l'Ordre soit la suivante :

- *Réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée)* **1 270 \$**
- *Réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée)* **1 940 \$**
- *Réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes)* **130 \$.**

Adoptée à la majorité.

9.2. Approbation de la rémunération de la présidente

M^e Gagnon soumet la recommandation du conseil d'administration sur la rémunération de la présidente pour 2026-2027 au vote de l'assemblée.

Résolution AGA 2025

Approbation de la rémunération de la présidente de l'Ordre pour l'exercice financier 2026-2027

ATTENDU la résolution prise par l'assemblée générale des membres du 25 novembre 2024 à l'effet de fixer le salaire de la présidente à 248 227 \$ pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

ATTENDU QUE le pourcentage d'indexation du salaire de la présidente est arrimé à la méthode de calcul de l'indexation de la rémunération des jetons de présence des administrateurs et membres de comité;

ATTENDU QUE cette indexation est basée sur l'augmentation annuelle accordée à la catégorie d'emploi cadre des employés de l'Ordre de l'année financière antérieure;

ATTENDU QUE le pourcentage d'augmentation des salaires est déterminé notamment selon les capacités financières de l'Ordre et les tendances du marché;

ATTENDU QUE cette analyse tient compte notamment des prévisions publiées par le Conseil du patronat du Québec, l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés et des firmes spécialisées en rémunération telles que Normandin Beaudry;

ATTENDU QUE l'indexation de la masse salariale de base accordée à la catégorie d'emploi cadre de l'année financière 2025-2026 était de 3,4 %;

ATTENDU QU'à sa réunion du 9 septembre 2025, le comité d'audit recommandait de fixer la rémunération globale de la présidente de la façon suivante :

- Un salaire de 256 667 \$ du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027
- Cinq (5) semaines de vacances non monnayables
- Soixante (60) jours payés en cas d'invalidité de courte durée
- Le remboursement des frais de stationnement;

ATTENDU QUE le 27 septembre 2025, le conseil d'administration recommandait à l'assemblée générale annuelle d'approuver la rémunération globale de la présidente telle que proposée par le comité d'audit;

ATTENDU QUE l'approbation de la rémunération de la présidente relève de l'assemblée générale annuelle.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de fixer la rémunération globale de la présidente de la façon suivante :

- ***Un salaire de 256 667 \$ du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027***
- ***Cinq (5) semaines de vacances non monnayables***
- ***Soixante (60) jours payés en cas d'invalidité de courte durée***
- ***Le remboursement des frais de stationnement.***

Adoptée à la majorité.

10. RAPPORT DU FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le président de séance invite la directrice du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (Fonds), M^e Mylène Demers, à présenter le rapport du Fonds.

M^e Demers présente le rapport des activités du Fonds pour l'exercice 2024-2025. Elle brosse un portrait de la souscription et des réclamations et fait état des principales activités réalisées en matière de prévention. Elle présente également les faits saillants des résultats financiers du Fonds, qui affiche un résultat positif de 2,7 M\$ et un surplus accumulé de 25,8 M\$ au 31 mars 2025. Enfin, elle souligne que la bonne situation financière du Fonds permet de maintenir la tarification pour l'exercice 2025-2026 et aborde les défis liés à l'émergence de nouvelles technologies et pratiques susceptibles d'avoir une incidence sur le risque d'assurance.

M^e Gagnon remercie M^e Demers pour sa présentation.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Le rapport annuel 2024-2025 est déposé. La présidente invite les dentistes à le consulter.

La D^{re} Liliane Malczewski présente le rapport des activités pour l'année financière ayant pris fin le 31 mars 2025.

La présidente présente les principaux dossiers de l'exercice 2024-2025, notamment l'encadrement de nouvelles activités professionnelles, la prévention et le contrôle des infections, l'accompagnement des membres, la formation continue et la modernisation des communications. Elle souligne également les réflexions amorcées en vue du prochain plan stratégique, qui sera fondé sur une régulation moderne, une responsabilité partagée avec les membres et un encadrement proportionnel aux risques, toujours dans une perspective de protection du public.

12. QUESTIONS

Le président de séance invite les membres à poser leurs questions. La D^{re} Malczewski répond aux questions qui lui sont posées.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président remercie tous les dentistes qui ont participé à la présente assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.